

## Concours de rédaction Jeunes du monde

La *Convention relative aux droits de l'enfant* est l'un des traités concernant les droits de l'homme le plus accepté et le plus rapidement ratifié de l'histoire! Cependant, peu de jeunes connaissent son existence et ses impacts au Québec ou ailleurs. Cette convention a pourtant été conçue pour eux!

À l'occasion du 20<sup>ième</sup> anniversaire de la *Convention relative aux droits de l'enfant* (la « Convention »), Éducaloi, en partenariat avec Patrimoine Canadien, Unicef Québec et le Bureau International des droits de l'enfant, propose de faire découvrir cet important traité aux adolescents par le biais d'un concours de rédaction s'adressant aux élèves du deuxième cycle du secondaire des écoles québécoises francophones.

Ces derniers sont invités à rédiger un texte explicatif ou argumentatif, selon le cas, sur l'un des quatre thèmes suivants figurant au cœur de la Convention : le droit à la liberté de religion, le droit des enfants lors d'un divorce, le travail et l'école ainsi que les peines pour les adolescents.

Trois prix en argent d'une valeur totale de 1 500 \$ chacun, gracieuseté du ministère des Relations internationales du Québec, de la SÉBIQ et de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, seront remis à trois élèves gagnants (soit un prix par niveau scolaire) lors d'une cérémonie officielle qui aura lieu en mars 2010.

Toute l'information relative au concours se retrouve sur le site Web suivant : [www.jeunesdumonde.qc.ca](http://www.jeunesdumonde.qc.ca). Par ailleurs, soulignons que les formulaires d'inscription et les textes doivent être envoyés au plus tard le **18 décembre 2009 à 17h00** via le site Web du concours ou par la poste à l'adresse indiquée dans les règlements du concours.

En offrant une occasion privilégiée aux enseignants d'intégrer facilement à leurs cours une activité d'éducation à la citoyenneté stimulante et originale tout en respectant les exigences du programme secondaire québécois, le concours Jeunes du monde répond à la nécessité de faire connaître la *Convention relative aux droits de l'enfant* et contribue à réaliser les objectifs de celle-ci.